

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 4 novembre 2025

N° VA_DEL2025_179

Objet : Subvention d'équipement à l'EHPAD du Moulin d'Ascq

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 novembre à , le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Benoît TSHISANGA , ayant donné pouvoir à Nathalie PICQUOT, Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Innocent ZONGO, ayant donné pouvoir à Violette SALANON, Vincent LOISEAU, ayant donné pouvoir à Pauline SEGARD, David DIARRA, Charlène MARTIN, Dominique GUERIN étant absents, André LAURENT étant excusé.

L'EHPAD du Moulin d'Ascq est un établissement social et médico-social géré par le Centre Communal d'Action Sociale de Villeneuve d'Ascq.

Afin de maintenir la structure aux normes et assurer le bien-être des résidents et du personnel, l'EHPAD du Moulin d'Ascq fait face à une augmentation significative de ses dépenses d'investissement ces dernières années.

Les dépenses d'investissement étaient de 29 213,59 € en 2020 contre 96 205,10 € à la clôture de l'exercice 2024 (nouveau marché chauffage, pose de 80 filtres sur les douches, remplacement chambre froide négative, ...).

L'excédent d'investissement qui était de + 227 614,32 € à la clôture de l'exercice 2020 est passé à + 14 834,76 € à la clôture de l'exercice 2024, conséquence de ces dépenses essentielles et non financées par des subventions externes (ARS, Département, CNSA, Fondations, etc.).

Les dépenses engagées sur l'exercice 2025 s'élèvent à 135 000 € au 1^{er} octobre 2025 (marché chauffage, plans de sécurité, climatisation, installation système anti-fugues, ...).

Les ressources de l'établissement sont le FCTVA (Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée), les dotations aux amortissements et ponctuellement des financements issus d'appels à projet. La section d'exploitation ne génère pas d'autofinancement permettant de couvrir des dépenses d'investissement.

Afin de garantir un environnement digne et sécurisé pour les résidents et de

permettre à l'EHPAD du Moulin d'Ascq de poursuivre sa mission d'accompagnement dans des conditions optimales, l'EHPAD du Moulin d'Ascq a donc sollicité la Ville de Villeneuve d'Ascq pour le versement d'une subvention d'équipement à hauteur de 100 000 € pour l'exercice 2025. L'EHPAD du Moulin d'Ascq présentera les factures acquittées des dépenses réalisées.

Après avis de la Commission n°1 Finances, économie, ressources humaines, moyens généraux, emploi, commerce, achats du lundi 13 octobre 2025, Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser le versement de la subvention d'équipement de 100 000 € à l'EHPAD du Moulin d'Ascq.

Imputation comptable : 20415322 420 3500

Politique publique (domaine) : 09 Personnes âgées - retraitées

Politique publique (domaine-action-activité) : 09.0.0 Aînés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Violette SALANON

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le lundi 10 novembre 2025 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20251104-215200-DE-1-1

Date AR Préfecture : vendredi 7 novembre 2025